

## LES ETAPES DU DISPOSITIF ALABRI

- 1 **Reperez votre habitat** sur la carte PPRI de votre commune ou **contactez-nous**.
- 2 **Prenez contact avec le prestataire OSGAPI** et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 3 **Un professionnel vient à votre domicile** pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation.
- 4 **Un rapport de diagnostic vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 5 **Pour aller plus loin, bénéficiez d'un accompagnement** technique pour la constitution de votre dossier de demande de subventions

### Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligibles au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

☎ 09 74 76 93 52

✉ [alabri.neversaggl@osgapi.com](mailto:alabri.neversaggl@osgapi.com)

**OSGAPI**

## OBJECTIF DE L'OPERATION

L'opération ALABRI a été mise en place dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Nevers. La volonté des élus de Nevers Agglomération est de protéger les biens et la population exposés à ce risque.

Ce dispositif vise ainsi à adapter votre logement au risque majeur et à faciliter le retour à la normale suite au passage des eaux.

## DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE GRATUIT

et personnalisé de votre logement face au risque d'inondations réalisé par un cabinet d'experts.

## JUSQU'A 80 % DE SUBVENTION\*

Les propriétaires bénéficiant de ce diagnostic pourront, s'ils souhaitent réaliser les travaux, bénéficier d'un accompagnement dans la constitution du dossier de demande de subvention.

\*Financement sous condition: Le taux maximum de la subvention est fixé à 80% des dépenses éligibles, plafonné à 50% de la valeur vénale du bien ou à 36 000€.



**Ne pas jeter sur la voie publique**

Document imprimé sur papier 100% recyclé



## VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ EN ZONE INONDABLE ?

Nevers Agglomération vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières, dans le cadre du dispositif ALABRI.

**DIAGNOSTIC  
GRATUIT  
PERSONNALISÉ  
CONFIDENTIEL**



**TRAVAUX  
SUBVENTIONNÉS**

**JUSQU'A 80% SANS  
CONDITION  
DE REVENUS**

**RENSEIGNEMENT  
INSCRIPTION &**

09 74 76 93 52

[alabri.neversaggl@osgapi.com](mailto:alabri.neversaggl@osgapi.com)

Opération co-financée par



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Pourquoi participer à l'opération ALABRI ?

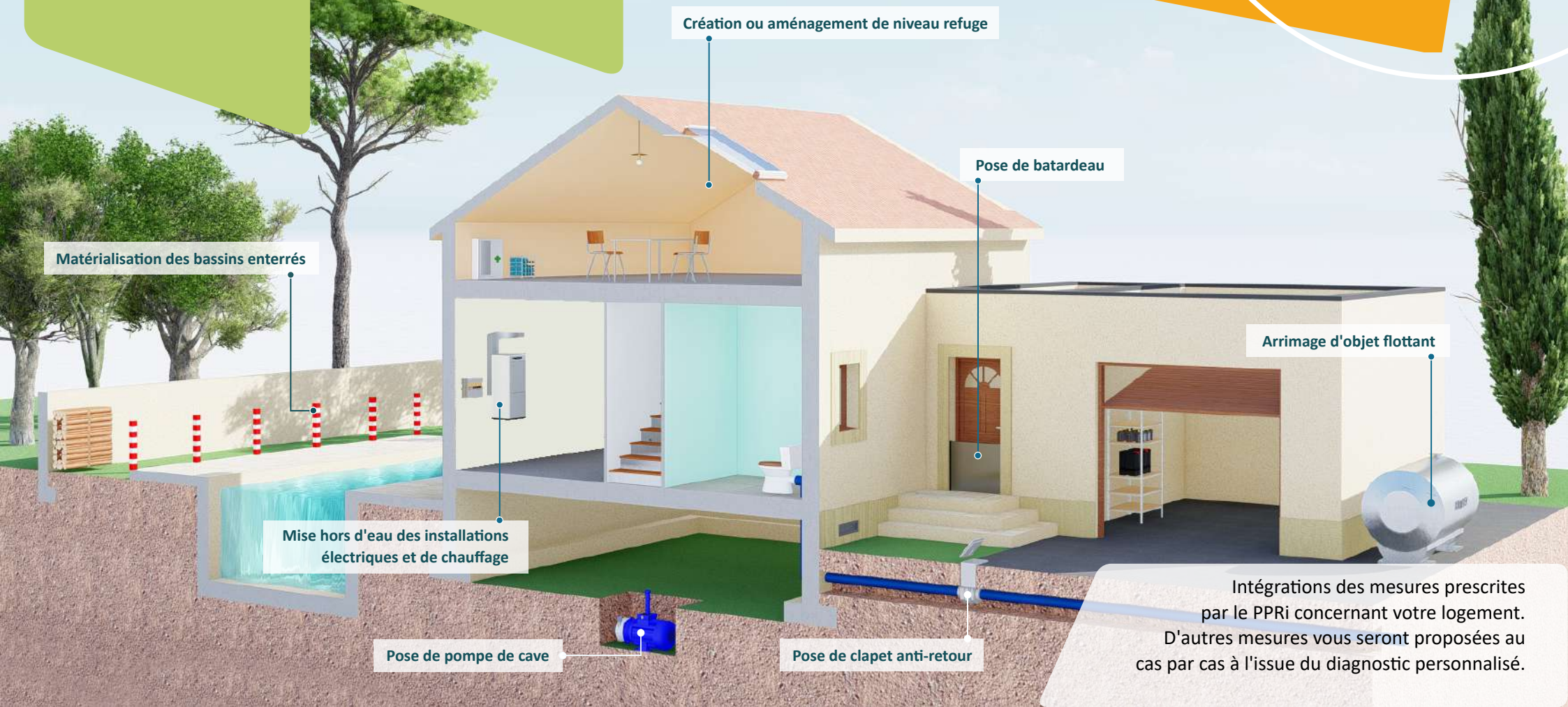
Pour adapter votre logement aux inondations et réduire les risques pour votre habitation, votre famille et vos biens, mais aussi pour répondre aux obligations prescrites par les PPRi en zones inondables.

## Qu'est ce que le PPRi?

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) est un document élaboré par les services de l'Etat afin de définir des règles de construction applicables en zone inondable. Ces règles s'appliquent aux biens immobiliers neufs et existants.

**Informations et rendez-vous**  
[alabri.neversagglo@osgapi.com](mailto:alabri.neversagglo@osgapi.com)  
**09 74 76 93 52**

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, allez voir la carte du PPRi de votre commune ou sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



Intégrations des mesures prescrites par le PPRi concernant votre logement. D'autres mesures vous seront proposées au cas par cas à l'issue du diagnostic personnalisé.